

BYRRH

VIN TONIQUE et APERITIF
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES — VENTE EN 1912: 11.000.000 DE BOUTEILLES

L. VIOLET. - THUIR, FRANCE

Agents: PAUL GELPI & SONS, New Orleans

Notes du "Bureau Documentaire Belge"

Le nombre total des victimes civiles faites en Belgique par les armées Allemandes d'invasion.

(Suite)

On pose au Bureau Documentaire Belge la question ci-après:

— La presse a publié une information suivant laquelle le nombre total des victimes civiles (personnes tuées) faites par les armées allemandes en Belgique, au cours de l'invasion, se situe à peu près à 5.000. Dans quelle mesure ce chiffre répond-il à la réalité?

Réponse: Le Bureau Documentaire Belge a établi un tableau, dans sa "Cahiers Documentaires", no. 121, faisant état des données statistiques connues à cette date concernant les provinces de Brabant, Luxembourg et Namur. Il est en mesure d'apporter quelques précisions neuves.

Le chiffre global de 5.000 victimes civiles est celui qui se dégage des indications certaines, mais encore incomplètes, qu'il pu réunir jusqu'à présent la Commission d'enquête belge. Il est raisonnablement fort inférieur à la réalité.

Ce chiffre se décompose comme suit:

Pour la province de Brabant, une statistique dressée à la demande de la députation permanente de cette province donne, comme par communiqué, le nombre des maisons incendiées, celui des maisons pillées, celui des habitants faits prisonniers en Allemagne et celui des habitants tués. Cette statistique renseigne 89 civils tués et non pas 837, et ainsi qu'il est renseigné, par suite d'une erreur typographique, dans la note du B. D. B. no. 121.

Pour la province de Liège, le livre de G. Somville: Vers Liège. Le théâtre du crime. Paris, Perrin, 1915, donne les listes nominatives de plus de 800 victimes civiles. Cet ouvrage ne concerne d'ailleurs que les événements survenus dans une partie de la province et seulement dans les premiers jours d'octobre 1914. Si l'on y ajoute les listes particulières de la Commission d'enquête, en tout un total sensiblement supérieur à un million.

Pour la province de Luxembourg, le rapport du 8e rapport de la Commission d'enquête, dressé des indications recueillies sur place, mais incomplètes encore, dépasse également un million.

Certainement, il même, n'est pas entièrement précis pour la province, à 1.200 environ le nombre des civils fusillés et à plus de 1.500 le nombre des prisonniers civils.

La province de Namur a été la plus éprouvée. Les renseignements précis recueillis permettent d'affirmer que les victimes de cette province doivent s'élever à plus de 1.800.

Pour la province de Hainaut, on ne possède encore de données officielles complètes que pour certaines communes de l'arrondissement de Charleroi, où l'on connaît comme très vraisemblable le chiffre de 300 victimes civiles.

Enfin des indications précises manquent encore pour les provinces d'Anvers, de Limbourg et des deux Flandres. Cependant, d'après des deductions fondées sur des éléments de fait, il y a lieu d'y tenir le nombre des victimes civiles comme relativement élevé.

Dans l'opinion présente des membres de la Commission d'enquête, on doit, hélas, s'attendre à ce que le chiffre de 6.000 victimes civiles pour l'ensemble du pays se trouve être encore inférieur à la réalité.

Un gamin de 6 pieds de haut

Dépêche Spéciale à l'Abbeille.

Asheville, Caroline du Nord, 28 décembre. — Donné le choix d'être fusillé par son père, âgé de 60 ans, ou de servir un terme de 3 mois sur les chemins publics, Oscar Eudler, âgé de 23 ans, qui a six pieds 5 pouces et demi de hauteur, a choisi la première punition après condamnation pour avoir battu son père.

Un maire accusé d'inconduite officielle.

Dépêche Spéciale à l'Abbeille.

Toledo, Ohio, 28 décembre. — Le maire Carl H. Kehler a été mis en accusation par le grand jury pour avoir accepté une astension de l'agent d'une maison de véhicules automobiles de Cleveland, dans le but de l'influencer à voter un contrat de 805.000 à cette fabrique pour des appareils à usage de sonnerie et de grande souffrance.

L'héroïque condamné

Parmi les victimes de la tyrannie allemande en Belgique, un soldat belge, Pierre Claes, condamné à mort par la Cour martiale de Hasselt, mérite une mention particulière. Voici comment la Metropole, journal qui se présente à Londres, nous conte les admirables circonstances de sa mort:

Claes était un homme tatillu en hercule et avec cela d'une souplesse!

Contrairement à ce qui fut dit d'abord, miss Edith Cavell ne fut pas transférée dans une maison particulière pour y être exécutée, mais au Tir national. C'est là que se déroula la tragédie. Il est exact qu'à vingt-cinq mètres du mur auquel elle devait être adossée, ses forces l'abandonnèrent, et elles s'affaissa. L'officier allemand ordonna alors aux soldats de la relever et de la transporter jusqu'à l'emplacement où l'exécution, l'endroit indéfini jusqu'à ce que les positions de paix nous arrivent de l'Allemagne épousée.

Les soldats obéirent, mais quand on leur commanda de faire feu sur la malheureuse, couchée sur le sol, ils refusèrent catégoriquement.

C'est alors qu'à Salomon, le général ordonna à l'officier de tirer.

L'exécution devait avoir lieu au point du jour dans la cour de la prison de Hasselt, mais on avait devancé

le lever à 5 h 30 de 5.000. Dans quelle mesure ce chiffre répond-il à la réalité?

Il est à peine possible d'apporter quelques éléments supplémentaires.

Le chiffre global de 5.000 victimes civiles est celui qui se dégage des indications certaines, mais encore incomplètes, qu'il pu réunir jusqu'à présent la Commission d'enquête belge.

Il est raisonnablement fort inférieur à la réalité.

Ce chiffre se décompose comme suit:

Pour la province de Brabant, une statistique dressée à la demande de la députation permanente de cette province donne, comme par communiqué, le nombre des maisons incendiées, celui des maisons pillées, celui des habitants faits prisonniers en Allemagne et celui des habitants tués. Cette statistique renseigne 89 civils tués et non pas 837, et ainsi qu'il est renseigné, par suite d'une erreur typographique, dans la note du B. D. B. no. 121.

Pour la province de Liège, le livre de G. Somville: Vers Liège. Le théâtre du crime. Paris, Perrin, 1915, donne les listes nominatives de plus de 800 victimes civiles. Cet ouvrage ne concerne d'ailleurs que les événements survenus dans une partie de la province et seulement dans les premiers jours d'octobre 1914. Si l'on y ajoute les listes particulières de la Commission d'enquête, en tout un total sensiblement supérieur à un million.

Pour la province de Luxembourg, le rapport du 8e rapport de la Commission d'enquête, dressé des indications recueillies sur place, mais incomplètes encore, dépasse également un million.

Certainement, il même, n'est pas entièrement précis pour la province, à 1.200 environ le nombre des civils fusillés et à plus de 1.500 le nombre des prisonniers civils.

La province de Namur a été la plus éprouvée. Les renseignements précis recueillis permettent d'affirmer que les victimes de cette province doivent s'élever à plus de 1.800.

Pour la province de Hainaut, on ne possède encore de données officielles complètes que pour certaines communes de l'arrondissement de Charleroi, où l'on connaît comme très vraisemblable le chiffre de 300 victimes civiles.

Enfin des indications précises manquent encore pour les provinces d'Anvers, de Limbourg et des deux Flandres. Cependant, d'après des deductions fondées sur des éléments de fait, il y a lieu d'y tenir le nombre des victimes civiles comme relativement élevé.

Dans l'opinion présente des membres de la Commission d'enquête, on doit, hélas, s'attendre à ce que le chiffre de 6.000 victimes civiles pour l'ensemble du pays se trouve être encore inférieur à la réalité.

Le Roi Louis de Bavière.

Des nouvelles reçues de Munich, il résulte que depuis quelque temps le roi Louis de Bavière ne se livre plus à ses manifestations oratoires des mots derniers, manifestations au cours desquelles il affirmait sa certitude de la victoire finale de l'Allemagne avec l'écrasement des ennemis des pays germaniques.

Ce changement d'attitude est dû à la gravité de la situation et à la durée inattendue de la guerre européenne. Récemment, le roi Louis, recevant quelques intimes au Palais Wittelsbach, a répété que "l'heure était grave." Les armées bavaroises ont été terriblement éprouvées au point qu'on hésite à donner officiellement la liste exacte des tués et blessés grièvement. Plusieurs Chambre de Commerce bavaroises ont adressé au roi leurs doléances au sujet de la crise économique dont souffre l'Allemagne et partiellement la Bavière.

D'un autre côté, les nouvelles du front russe ne sont plus ce qu'elles étaient lorsque le roi félicita le Prince Leopold son frère de son entrée à Varsovie et l'encouragea à continuer sa marche triomphale en Russie.

Enfin, la récente visite du comte de Herdtling, ministre président bavarois, pour le front occidental, semble avoir augmenté les préoccupations du roi de Bavière qui, tout récemment, affirmait avec inquiétude, "qu'il son avis les grandes et decisives batailles se livrent dorénavant sur le front occidental."

Une fois encore, le roi Louis a déploré la nouvelle campagne d'hiver qui, dit-il, va causer un surcroît regretté de soucis et de grandes souffrances.

Comment mourut miss Cavell

A mesure que les détails de l'horrible crime se précisent, il apparaît plus horrible, et l'héroïsme de la jeune Anglaise semble plus beau. Voici, d'après l'Indépendance belge, qui se présente à Londres, comment eut lieu l'assassinat:

Edith Cavell, condamnée à mort par la Cour martiale de Hasselt, n'a pas obtenu la grâce de l'empereur allemand, qui se présente à Londres, pour lui faire la grâce.

Contrairement à ce qui fut dit d'abord, miss Edith Cavell ne fut pas transférée dans une maison particulière pour y être exécutée, mais au Tir national. C'est là que se déroula la tragédie. Il est exact qu'à vingt-cinq mètres du mur auquel elle devait être adossée, ses forces l'abandonnèrent, et elles s'affaissaient.

L'officier allemand ordonna alors aux soldats de la relever et de la transporter jusqu'à l'emplacement où l'exécution, l'endroit indéfini jusqu'à ce que les positions de paix nous arrivent de l'Allemagne épousée.

Les soldats obéirent, mais quand on leur commanda de faire feu sur la malheureuse, couchée sur le sol, ils refusèrent catégoriquement.

C'est alors qu'à Salomon, le général ordonna à l'officier de tirer.

L'exécution devait avoir lieu au point du jour dans la cour de la prison de Hasselt, mais on avait devancé

le lever à 5 h 30 de 5.000. Dans quelle mesure ce chiffre répond-il à la réalité?

Il est à peine possible d'apporter quelques éléments supplémentaires.

Le chiffre global de 5.000 victimes civiles est celui qui se dégage des indications certaines, mais encore incomplètes, qu'il pu réunir jusqu'à présent la Commission d'enquête belge.

Il est raisonnablement fort inférieur à la réalité.

Ce chiffre se décompose comme suit:

Pour la province de Brabant, une statistique dressée à la demande de la députation permanente de cette province donne, comme par communiqué, le nombre des maisons incendiées, celui des maisons pillées, celui des habitants faits prisonniers en Allemagne et celui des habitants tués. Cette statistique renseigne 89 civils tués et non pas 837, et ainsi qu'il est renseigné, par suite d'une erreur typographique, dans la note du B. D. B. no. 121.

Pour la province de Liège, le livre de G. Somville: Vers Liège. Le théâtre du crime. Paris, Perrin, 1915, donne les listes nominatives de plus de 800 victimes civiles. Cet ouvrage ne concerne d'ailleurs que les événements survenus dans une partie de la province et seulement dans les premiers jours d'octobre 1914. Si l'on y ajoute les listes particulières de la Commission d'enquête, en tout un total sensiblement supérieur à un million.

Pour la province de Luxembourg, le rapport du 8e rapport de la Commission d'enquête, dressé des indications recueillies sur place, mais incomplètes encore, dépasse également un million.

Certainement, il même, n'est pas entièrement précis pour la province, à 1.200 environ le nombre des civils fusillés et à plus de 1.500 le nombre des prisonniers civils.

La province de Namur a été la plus éprouvée. Les renseignements précis recueillis permettent d'affirmer que les victimes de cette province doivent s'élever à plus de 1.800.

Pour la province de Hainaut, on ne possède encore de données officielles complètes que pour certaines communes de l'arrondissement de Charleroi, où l'on connaît comme très vraisemblable le chiffre de 300 victimes civiles.

Enfin des indications précises manquent encore pour les provinces d'Anvers, de Limbourg et des deux Flandres. Cependant, d'après des deductions fondées sur des éléments de fait, il y a lieu d'y tenir le nombre des victimes civiles comme relativement élevé.

Le Roi Louis de Bavière.

Des nouvelles reçues de Munich, il résulte que depuis quelque temps le roi Louis de Bavière ne se livre plus à ses manifestations oratoires des mots derniers, manifestations au cours desquelles il affirmait sa certitude de la victoire finale de l'Allemagne avec l'écrasement des ennemis des pays germaniques.

Ce changement d'attitude est dû à la gravité de la situation et à la durée inattendue de la guerre européenne. Récemment, le roi Louis, recevant quelques intimes au Palais Wittelsbach, a répété que "l'heure était grave." Les armées bavaroises ont été terriblement éprouvées au point qu'on hésite à donner officiellement la liste exacte des tués et blessés grièvement. Plusieurs Chambre de Commerce bavaroises ont adressé au roi leurs doléances au sujet de la crise économique dont souffre l'Allemagne et partiellement la Bavière.

D'un autre côté, les nouvelles du front russe ne sont plus ce qu'elles étaient lorsque le roi félicita le Prince Leopold son frère de son entrée à Varsovie et l'encouragea à continuer sa marche triomphale en Russie.

Enfin, la récente visite du comte de Herdtling, ministre président bavarois, pour le front occidental, semble avoir augmenté les préoccupations du roi de Bavière qui, tout récemment, affirmait avec inquiétude, "qu'il son avis les grandes et decisives batailles se livrent dorénavant sur le front occidental."

Une fois encore, le roi Louis a déploré la nouvelle campagne d'hiver qui, dit-il, va causer un surcroit regretté de soucis et de grandes souffrances.

Enfin, la récente visite du comte de Herdtling, ministre président bavarois, pour le front occidental, semble avoir augmenté les préoccupations du roi de Bavière qui, tout récemment, affirmait avec inquiétude, "qu'il son avis les grandes et decisives batailles se livrent dorénavant sur le front occidental."

Il faudra que tous les pays civilisés se souviennent après la guerre et restent à quelque titre que ce soit ce diplôme qui n'est bon qu'à faire un ambassadeur auprès du roi de Bulgarie ou du sultan de Turquie si la Bulgarie et la Turquie existent encore.

Il faudra que tous les pays civilisés se souviennent après la guerre et restent à quelque titre que ce soit ce diplôme qui n'est bon qu'à faire un ambassadeur auprès du roi de Bulgarie ou du sultan de Turquie si la Bulgarie et la Turquie existent encore.

Il faudra que tous les pays civilisés se souviennent après la guerre et restent à quelque titre que ce soit ce diplôme qui n'est bon qu'à faire un ambassadeur auprès du roi de Bulgarie ou du sultan de Turquie si la Bulgarie et la Turquie existent encore.

Il faudra que tous les pays civilisés se souviennent après la guerre et restent à quelque titre que ce soit ce diplôme qui n'est bon qu'à faire un ambassadeur auprès du roi de Bulgarie ou du sultan de Turquie si la Bulgarie et la Turquie existent encore.

Il faudra que tous les pays civilisés se souviennent après la guerre et restent à quelque titre que ce soit ce diplôme qui n'est bon qu'à faire un ambassadeur auprès du roi de Bulgarie ou du sultan de Turquie si la Bulgarie et la Turquie existent encore.

Il faudra que tous les pays civilisés se souviennent après la guerre et restent à quelque titre que ce soit ce diplôme qui n'est bon qu'à faire un ambassadeur auprès du roi de Bulgarie ou du sultan de Turquie si la Bulgarie et la Turquie existent encore.

Il faudra que tous les pays civilisés se souviennent après la guerre et restent à quelque titre que ce soit ce diplôme qui n'est bon qu'à faire un ambassadeur auprès du roi de Bulgarie ou du sultan de Turquie si la Bulgarie et la Turquie existent encore.

Il faudra que tous les pays civilisés se souviennent après la guerre et restent à quelque titre que ce soit ce diplôme qui n'est bon qu'à faire un ambassadeur auprès du roi de Bulgarie ou du sultan de Turquie si la Bulgarie et la Turquie existent encore.

Il faudra que tous les pays civilisés se souviennent après la guerre et restent à quelque titre que ce soit ce diplôme qui n'est bon qu'à faire un ambassadeur auprès du roi de Bulgarie ou du sultan de Turquie si la Bulgarie et